



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18 INT. 197

Déposé le : 12.06.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Restructuration de Nestlé et Nespresso : du grain à moudre pour garantir le partenariat social et préserver les intérêts des collectivités publiques

Texte déposé

Alors que Nespresso tente de passer en force avec une nette péjoration des horaires de travail de 700 salarié-e-s, Nestlé a annoncé un licenciement collectif de 500 personnes dans le secteur informatique à Lausanne, Vevey et Bussigny en vue de la délocalisation de ses services en Espagne. Le départ de ces activités pourrait avoir une incidence importante sur le carnet de commande des sous-traitants établis dans notre canton et provoquer à son tour d'autres pertes d'emploi. Selon des informations officieuses, plusieurs vagues de licenciements auraient en sus déjà été opérés ces derniers mois au siège de Vevey. Si le communiqué du Conseil d'Etat se veut rassurant sur l'avenir des emplois de la multinationale, le comportement du groupe Nestlé a de quoi nous interroger.

Dans le cas de Nespresso, le syndicat Unia considère que l'imposition de nouveaux horaires a pour but de casser des contrats de salarié-e-s sans procédure de consultation. En ce qui concerne l'informatique de Nestlé, la multinationale refuse de négocier avec le syndicat le plus représentatif des employé-e-s et par ailleurs partenaire social pour sa filiale Nescafé. De toute évidence, les autorités impliquées et les salarié-e-s n'ont pas été informés en amont de ces restructurations et n'ont pas pu anticiper la formulation d'alternatives. Les délais de consultation prévus sont en outre particulièrement brefs comparés à ceux accordés dans le passé par des industries ayant déjà mené de telles restructurations.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur le bref délai de consultation (au 19 juin prochain) octroyé aux salarié-e-s pour prendre position, compte tenu du nombre d'employé-e-s concerné-e-s, de leur répartition sur 4 sites et de l'absence de représentation du personnel avant la décision ?

2. Quelle est la position du Conseil d'Etat sur le fait que Nestlé refuse de négocier avec un syndicat par ailleurs partenaire social d'une CCT d'entreprises du groupe ? Cette manière de faire est-elle de l'avis du Conseil d'Etat conforme au partenariat social en vigueur dans notre canton ?

3. Dans l'hypothèse où des licenciements auraient déjà été prononcés dans d'autres unités du groupe Nestlé sans faire l'objet d'une procédure de consultation, le canton a-t-il fait les vérifications d'usage sur le nombre d'emplois biffés au cours des derniers mois ?

4. Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur les mesures prises par Nespresso pour modifier substantiellement les conditions de travail ? Quel suivi sera opéré par le canton, notamment dans le cas où les salarié-e-s ne donnent pas suite à leur nouveau contrat ?

5. Au vu de l'évolution de la stratégie de l'actionnariat de Nestlé et eu égard à l'importance du groupe dans le tissu économique vaudois, quelles mesures sont prises pour sensibiliser la direction de la multinationale au partenariat social en Suisse et en faveur d'une discussion préalable de toute restructuration ?

6. Dans le cas où le groupe Nestlé bénéficie d'avantages fiscaux, quelles mesures le Conseil d'Etat peut-il prendre pour réviser ses avantages à l'aune des dernières décisions et pratiques de la multinationale veveysane ?

7. Quelle est la nature de la coordination prévue avec les villes concernées par ces restructurations ? Quel soutien le Conseil d'Etat va-t-il apporter aux discussions avec la représentant-e-s de Nestlé ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Bouverat Arnaud

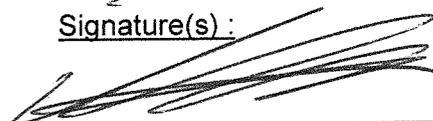
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

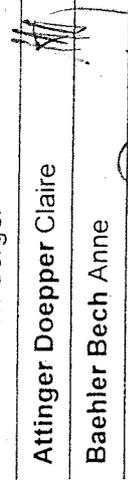
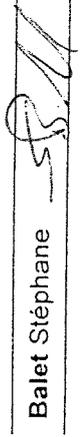
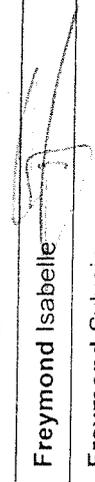
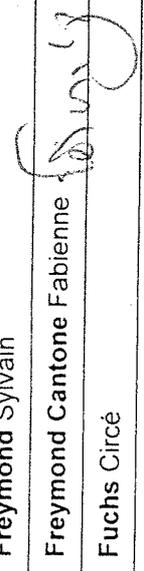
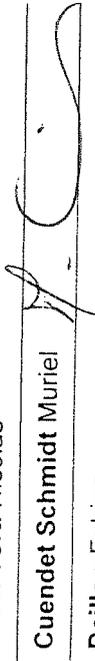
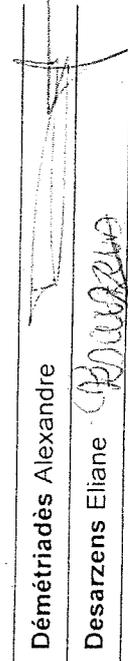
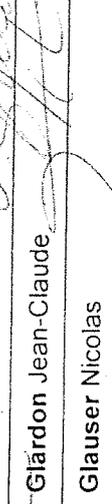
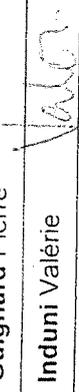
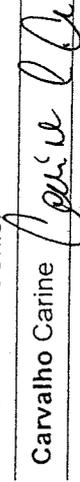
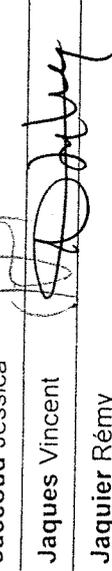
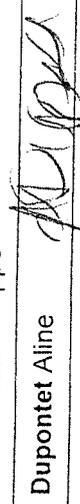
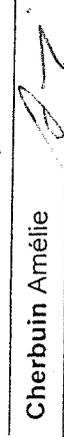
Rochat Fernandez Nicolas

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh 	Cherubini Alberto 	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne 
Betschart Anne Sophie 	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel 	Germain Philippe
Bouverat Arnaud 	Deillon Fabien	Gfeller Olivier 
Bovay Alain	Démétriades Alexandre 	Glardon Jean-Claude 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessementet Pierre 	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya 	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie 
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine 	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline 	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie 	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Junglaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre